









Comment adapter la température à chaque pièce ?





Plus que jamais, Energuide est là pour vous

La relance de l'économie partout dans le monde a bouleversé le marché de l'énergie. Certains pays achètent de grandes quantités de gaz et d'électricité et les cours s'envolent en bourse. Notre facture d'énergie va s'en ressentir. Plus que jamais, Energuide est là pour vous accompagner et vous aider à amortir le choc.

Vous recevez ce magazine parce que vous vivez à Bruxelles! Neutre et non commercial, il vous conseille pour consommer l'énergie de manière plus intelligente et plus réfléchie. Pourquoi? Pour vous éviter de perdre de l'argent inutilement: en luttant contre le gaspillage d'énergie, en comparant les fournisseurs, en vous posant les bonnes questions, etc. Pour protéger la planète: en diminuant vos émissions de CO et en adaptant vos habitudes. Pour vous rendre acteur, parce que nous avons tous un rôle à jouer dans la transition énergétique en marche.

Dans les pages qui suivent, pas une publicité. Uniquement des conseils indépendants. Nous puisons pour vous les informations auprès de sources fiables, internes et externes à Sibelga:



autorités, administrations, universités, associations de consommateurs, services sociaux, organismes de contrôle, experts et techniciens, pompiers, médecins...

Commercial, Sibelga ne l'est pas non plus. Le gestionnaire des réseaux de gaz et d'électricité bruxellois est au service de tous les citoyens de la région : clients particuliers, professionnels, pouvoirs publics et entreprises. Nous ne vendons pas d'énergie, nous vous l'apportons chez vous.

Energuide, c'est le magazine que vous tenez en main, mais c'est aussi une newsletter qui compte plus de 43 000 abonnés, et un site web (energuide.be), qui regroupe plus de réponses que vous ne pourrez imaginer de guestions!

Bonne lecture!



Une question ou suggestion sur ce magazine?

Écrivez-nous : redaction@energuide.be

Sibelga protège vos données

Le GDPR (General Data Protection Regulation), réglementation européenne, entrée en vigueur le 25/05/2018, fixe les règles en matière de protection des données à caractère personnel. Chez Sibelga, nous attachons une importance particulière à la protection de vos données.

Désireux d'en savoir plus ?
Consultez notre politique en la matière, sur sibelga.be/fr/privacy





La RENOLUTION est en marche

Diviser la consommation d'énergie moyenne des bâtiments bruxellois par 3, voilà l'ambition du programme « RENOLUTION ». Objectif : révolutionner la rénovation du bâti bruxellois, un des plus énergivores au niveau européen. Toute révolution a besoin d'armes, de bras et de moyens : l'arme sera l'isolation, les bras viendront de 8 000 emplois créés avec des moyens budgétaires de 350 millions €, des primes simplifiées et en hausse, et une alliance publicprivé pour, notamment, soutenir la formation aux métiers de la construction.

Plus d'info : environnement.brussels RENOLUTION





La STIB se met à l'hydrogène

Depuis septembre, un bus d'un nouveau genre circule à Bruxelles. Avec ses 40 kg d'hydrogène en réserve, il parcourt 300 à 500 km. Peu bruyant, ce bus expérimental fonctionne avec un moteur électrique alimenté par une pile à combustible à hydrogène, qui produit l'électricité. Il ne produit pas de gaz d'échappement, mais bien de la vapeur d'eau. Bien qu'il ne circule pas encore avec des voyageurs, ce bus s'ajoute aux 37 bus électriques déjà en service équipés, eux, de batteries rechargeables. Il sera testé par la STIB sur plusieurs lignes pendant 2 ans afin d'observer son utilisation dans différentes conditions de circulation et de chargement.



L'énergie produite par les (auto-)producteurs et/ou vendue par les fournisseurs arrive chez vous via les réseaux de gaz et d'électricité gérés par Sibelga. Vous pouvez ainsi en profiter en toute sécurité partout en région bruxelloise.

Votre confort est notre priorité!





Pourrez-vous retracer le chemin de l'énergie?

163

Bruxellois intoxiqués au CO en 2020

Le SIAMU a soigné 44 personnes sur place et 119 ont dû être hospitalisées. Pour savoir comment éviter ce danger (qui peut être mortel!), lisez notre article en page 5.



RELEVÉ DES COMPTEURS

Chaque mois, les Bruxellois recoivent la visite de releveurs de compteurs. Est-ce bientôt le tour de votre commune? Jetez un œil sur ce calendrier. Après ce relevé, Sibelga transmet vos index à votre fournisseur d'énergie pour établir votre facture annuelle de consommation.

Retrouvez aussi un aperçu complet du calendrier des relevés ainsi qu'une recherche par rue sur : sibelga.be

Calendrier de nos visites

NOVEMBRE 2021

1180 Uccle

DÉCEMBRE 2021

1060 Saint-Gilles

□ JANVIER 2022

1190 Forest

1070 Anderlecht (partie 1)

○ FÉVRIER 2022

1210 Saint-Josse-Ten-Noode

1000 Bruxelles Centre

MARS 2022

1160 Auderghem

1082 Berchem-Sainte-Agathe

1140 Evere

1080 Molenbeek-Saint-Jean (partie 1)

AVRIL 2022

1000 Bruxelles Ambiorix

1090 Jette

1081 Koekelberg

MAI 2022

1170 Watermael-Boitsfort

1030 Schaerbeek (partie 1)

JUIN 2022

1200 Woluwe-Saint-Lambert

1083 Ganshoren

1150 Woluwe-Saint-Pierre

Prolongation du Bonus Primes Énergie

Le Bonus Primes Énergie mis en place par la Région, suite à la crise sanitaire, est prolongé jusqu'au 31 décembre 2021 ou jusqu'à épuisement du budget disponible. En pratique, cette aide financière est cumulable avec les primes énergie en vigueur et peut atteindre, pour les revenus les plus faibles, jusqu'à 70% de la facture.

Vous envisagez des travaux de rénovation en région bruxelloise? Renseignez-vous!

environnement.brussels







Nouveau palier pour la zone LEZ

Le 1er janvier 2022, la LEZ (Low Emission Zone) Bruxelles franchira une nouvelle étape. Les voitures, camionnettes, bus et minibus diesel de norme EURO 4 ne pourront plus y circuler. Des équipes de contrôle mobile circuleront en ville dès 2022 et des amendes sont prévues en cas de non-respect des nouvelles normes. Et pour la suite?



Interdiction des scooters à essence



Interdiction des motos et quads thermiques



Interdiction des voitures diesel



Interdiction de toutes les voitures thermiques, même hybrides

Pour savoir si votre véhicule est concerné ou voir le tableau complet : lez.brussels





L'utilisation de la nouvelle étiquette énergie - déjà obligatoire pour certains appareils comme les lave-linge, lave-vaisselle, TV, réfrigérateurs, congélateurs et les produits d'éclairage - sera bientôt étendue. En 2022, elle devrait notamment concerner les sèche-linge, les fours et les aspirateurs.

> En savoir plus: energuide.be





Invisible et inodore, le monoxyde de carbone (CO) cause chaque année plus de 150 intoxications à Bruxelles. Quels sont les dangers d'une intoxication ? Que faire pour s'en prémunir ? Réponses avec Walter Derieuw, porte-parole des pompiers de Bruxelles (SIAMU).

C'est la première cause d'intoxication mortelle en Belgique, d'après le Centre Antipoisons. En moyenne, trois Bruxellois sont touchés chaque semaine. « Les accidents de CO sont dus à une combustion incomplète et/ou une mauvaise évacuation des gaz de combustion. Souvent à cause d'un appareil de chauffage ou de production d'eau chaude non conforme ou pas entretenu, ou encore d'une cheminée défectueuse ».

Mal évacué, le CO s'accumule dans la pièce et intoxique les habitants « sans qu'ils ne s'en rendent compte car le CO ne se voit pas et ne se sent pas ». C'est cela qui le rend si dangereux. « Même à des taux très bas, le décès peut survenir dans l'heure. »

« C'est le coup classique. À Bruxelles, la plupart des accidents

> sont liés à des chauffages d'appoint, ou à des chauffe-eau dans de petites salles de bains mal ventilées. Mais cela arrive parfois aussi lorsqu'on fume la chicha ou la pipe à eau sans ouvrir les fenêtres, par exemple ».

ATTENTION AUX SÉQUELLES!

L'intoxication au CO donne d'abord des symptômes tels que « des malaises, nausées, maux de tête, vomissements, vision floue, souffle court, confusion mentale... Elle peut mener rapidement à la mort si l'on n'intervient pas à temps ». La majorité des victimes doivent être hospitalisées. « Mais même soignée, une intoxication sévère peut provoquer des troubles neurologiques à long terme souvent réversibles, mais pas toujours.

Les enfants sont plus vulnérables, et chez les femmes enceintes, le CO passe directement dans le sang du fœtus, pouvant causer des séquelles ou des malformations chez le futur héhé »

Les conseils des pompiers de Bruxelles

Assurez une bonne ventilation : « Aérez régulièrement et ne bouchez jamais les grilles de ventilation des fenêtres et de la porte de la salle de bains ! ».

Faites réaliser l'entretien et le contrôle obligatoire des appareils de chauffage et de production d'eau chaude par un technicien agréé, « tous les ans pour les chaudières à mazout et tous les deux ans pour les chaudières au gaz ».

Faites ramoner vos cheminées chaque année

Suivez les bulletins météos de l'IRM ou allez sur www.meteo.be : « L'IRM prévient des changements brusques de température ou des vents forts, qui peuvent refouler les gaz de combustion à l'intérieur ».

Ne vous fiez pas aux détecteurs de CO! : « Seuls les appareils professionnels sont réellement fiables, mais ils sont assez chers (environ 250 €); ils doivent être placés dans chaque pièce et vérifiés régulièrement. »

Achat groupé d'énergie? En principe, une bonne idée...

... à condition de vérifier quelques points. Le but de l'achat groupé d'énergie ? Obtenir le meilleur prix pour votre gaz, votre électricité ou tout autre moyen de chauffage. Mais l'achat groupé n'est pas forcément le plus intéressant.

Regrouper plusieurs centaines ou milliers de consommateurs isolés pour obtenir un meilleur prix, c'est le principe, logique, des achats groupés. Ils sont parfois lancés à la demande d'une autorité locale, une ASBL, un syndicat, etc.

En pratique, ils sont souvent organisés par des organismes commerciaux partenaires ou des associations de consommateurs.



Parfois, ce sont les organisateurs qui lancent eux-mêmes des groupes d'achat. Pour les habitants d'une commune, par exemple.

Vous avez, vous aussi, peut-être déjà reçu un courrier vous invitant à y participer.

À QUOI FAIRE ATTENTION?

- Choisissez un groupe d'achat ayant bonne réputation et existant depuis plusieurs années.
- Ne payez jamais d'acompte ou de redevance pour participer au groupe : cela doit rester gratuit pour vous (c'est le fournisseur qui paie une commission à l'organisateur).
- Fuyez si l'on vous demande un engagement d'avance. Votre signature ne peut intervenir que quand on vous proposera un prix. Et même à ce moment vous pourrez toujours refuser.
- Vérifiez que le groupe d'achat est ouvert à tous et pas seulement aux membres (Test-Achats, syndicats, etc.)
- Vérifiez que le groupe d'achat concerne bien votre zone géographique.

COMPAREZ!

Quand vous recevrez l'offre finale, il sera encore temps d'aller sur le comparateur Brusim (brusim.be) pour la comparer. Et si vous trouvez mieux, il vous suffira de ne pas donner suite à la proposition du groupe d'achat.

Mais pourquoi le groupe n'obtient-il pas nécessairement la meilleure offre?

- Certains fournisseurs d'énergie refusent de donner suite à la demande de prix du groupe. Ils n'entrent donc pas dans le panel de comparaison. Ils peuvent pourtant avoir un prix plus intéressant que celui obtenu par le groupe.
- L'économie que l'organisateur vous annonce si vous signez se base sur votre contrat actuel. Rien ne dit que vous n'obtiendriez pas mieux tout seul.



Les achats groupés sont-ils intéressants ? Retrouvez l'étude de Brugel à ce sujet sur : enerquide.be

Achats groupés

Le gaz augmente!

20 trucs pour faire baisser sa facture

Le gaz représente environ un tiers de la consommation d'énergie en Belgique. Suite à une forte demande internationale, son prix n'a cessé d'augmenter depuis le mois de juin.

Éviter les pertes d'énergie inutiles est bien sûr toujours une bonne idée, mais sans doute encore plus dans la situation que l'on connaît aujourd'hui.



- Isolez! Le toit, les murs, les fenêtres et les tuyaux de chauffage.
- Ne couvrez pas vos radiateurs et purgez-les une fois par an.
- Diminuez le thermostat central de 1°C et utilisez un chauffage d'appoint entre saisons.
- Placez des vannes thermostatiques et un thermostat programmable.
- Faites entretenir votre chaudière.
- Optez pour une chaudière à condensation.
- Placez une pomme de douche économique et un mitigeur thermostatique.
- Préférez les douches aux bains et ne laissez pas couler l'eau chaude pendant que vous vous savonnez.
- Diminuez la température de l'eau chaude sanitaire à 55°C.
- Faites chauffer les casseroles avec leur couvercle.
- 11. Décongelez vos aliments au frigo 12 h à l'avance.
- 12. Si vous faites bouillir de l'eau, utilisez de l'eau déjà chaude et mettez un couvercle.
- 13. Placez vos poêles et marmites sur la plaque de cuisson la plus adéquate (plus petite ou égale).
- **14.** Éteignez les plaques quelques minutes avant la fin de la cuisson, vos aliments continueront à cuire dans l'eau chaude.
- 15. Réglez et nettoyez régulièrement les brûleurs de votre gazinière.
- **16.** Adoptez la casserole à pression.
- 17. Remplacez votre taque au gaz par un modèle électrique à induction.
- **18.** Comparez les fournisseurs sur brugel.be et changez de contrat, si nécessaire.
- 19. Suivez nos questions/réponses et nos dossiers en ligne sur energuide.be.
- 20. Inscrivez-vous à notre newsletter pour recevoir nos conseils de saison.

Recharger son véhicule à Bruxelles... une priorité!

Il reste moins de 10 ans à notre capitale pour absorber l'explosion attendue de véhicules électriques sur son territoire. De multiples questions se posent. Voici une partie des réponses. L'avenir devra fournir les autres...

La Commission européenne l'a décidé en juillet dernier : en 2035, les véhicules à moteur thermique seront interdits à la vente en Europe. Les voitures à essence et diesel encore en service pourront toujours rouler, mais pas à Bruxelles (ni à Londres, Amsterdam ou Paris). Car dès 2030, les véhicules diesel seront interdits d'accès dans les rues de la capitale, suivis en 2035 par ceux à essence, LPG, CNG et hybrides (voir la brève LEZ Bruxelles, en page 4).

Par quoi les remplacer ? Tout d'abord en adaptant ses habitudes de mobilité (marche, vélo, covoiturage, etc.). Ensuite, en utilisant les transports publics, et en choisissant parmi une offre croissante de véhicules électriques : voitures, vélos, vélos-cargos, trottinettes, motos, scooters.

RECHARGER DEVIENT UNE QUESTION CENTRALE

Dans cette nouvelle mobilité, le besoin en bornes de recharge et l'adaptation du réseau arrivent au centre des préoccupations. Quelle est la meilleure façon de recharger en ville ? Comment faire quand on n'a pas de garage ou de jardin ? Y aura-t-il assez de bornes ? Le réseau est-il capable d'absorber cette demande ? Tous les véhicules peuvent-ils charger en même temps ? Quel sera le coût de l'électricité consommée ?

MULTIPLIER LES BORNES PUBLIQUES

La première solution : des bornes partout, pour tous. Nombreux sont les Bruxellois qui ne disposent pas de garage privatif pour charger leur véhicule (près de 70 %). Le déploiement des bornes de recharge en voirie aura pour objectif de répondre à cette problématique et d'offrir à chaque citoyen, la possibilité de passer à l'électrique. Les points de recharge actuels (+/- 400 en voirie) seront complétés par 500 points supplémentaires en 2022, auxquels il faut encore ajouter les points de recharge en domaine privé accessibles au public (magasins, parkings souterrains, etc.).

Dans les prochaines années, le rythme de déploiement des bornes de recharge s'accélérera pour anticiper les besoins du marché. Ces bornes seront de vitesse normale dans les zones résidentielles et semi-rapides dans les zones à plus forte rotation. Une vitesse de recharge plus rapide, coûtera plus cher à l'utilisateur. Ceci, pour refléter les investissements nécessaires et le coût de l'énergie fournie.

Le déploiement des bornes en voirie entre dans le cadre du plan régional de mobilité Good Move. Ce dernier a notamment pour objectif de réduire l'utilisation de la voiture personnelle de 24 % d'ici 2030, et de multiplier l'utilisation du vélo par 4.





Parmi les pistes envisagées, une des solutions est d'intégrer des bornes de recharges sur les poteaux d'éclairage public en vue de limiter l'impact des bornes sur la voirie.



sibelga.be

Temps de recharge

Calculez le temps de charge sur :

RECHARGER À LA MAISON

Pour choisir une borne à domicile, vous devez définir la vitesse de charge dont vous avez réellement besoin.

Elle dépend de différents facteurs :

- Le temps dont vous disposez pour recharger (généralement 12h) ;
- Le nombre de km que vous parcourez quotidiennement (le belge en fait 50 par jour en moyenne);
- Le véhicule électrique/hybride que vous conduisez (toutes les bornes ne sont pas compatibles avec tous les véhicules);
- Votre installation électrique (à voir avec votre électricien ou installateur de borne).

Si vous avez une entrée privée, ou un garage, il y a trois solutions :

1 • Recharger votre voiture électrique sur une prise normale si vous disposez du câble adéquat. C'est le moins coûteux et le temps de charge totale est d'environ 8 à 12 h. Cette solution ne nécessite pas d'adaptation de votre installation. En général, ce mode de recharge suffit pour vos trajets quotidiens, qui ne nécessitent pas que votre véhicule soit chargé à 100 %.

2 • Faire installer une borne de rechargement chez vous. L'électricité reste peu coûteuse et la charge dure entre 3 à 6 heures, selon la puissance de votre raccordement (entre 3,7 et 7,4 kW). Le surcoût se limite au prix de la borne, comptez entre 1 000 et 2 000 €, main d'œuvre incluse.

Mais, depuis le mois de septembre, tout particulier peut déduire fiscalement 45 % des frais d'installation d'une borne intelligente à domicile, à condition que celle-ci remplisse certaines prescritions techniques. La déduction sera de 30 % en 2023 et 15 % l'année suivante, avec un plafond de 1 500 €. Quelles sont les questions à vous poser dans ce cas ? Visitez nos pages sibelga.be > raccordements et compteurs > voiture électrique.

3 • Faire renforcer votre raccordement. Vous augmenterez la vitesse de charge mais des coûts importants s'ajoutent pour l'adaptation de votre installation. Aujourd'hui, beaucoup de citoyens souhaitent recharger leur véhicule le plus rapidement possible. Pourtant, il existe d'autres solutions. Le plus souvent, les véhicules restent immobilisés assez longtemps pour être rechargés avec des bornes à recharge normale. De plus, plus vous voulez recharger rapidement, plus cela vous coûtera cher.

À bien réfléchir donc...

La puissance d'une installation privée standard, non renforcée, ne suffira pas pour recharger la voiture pendant que d'autres appareils énergivores fonctionnent en même temps dans l'habitation. Le mieux est donc de recharger pendant la nuit, à un tarif plus avantageux si vous disposez d'un compteur bihoraire. Mais aussi de pratiquer le « smart charging ».

Plus d'infos sur energuide.be
Smart charging



Et en copropriété?

Faites valoir votre « droit à la prise » auprès du syndic de votre immeuble! Ce droit permet à tout utilisateur de véhicule électrique (propriétaire ou locataire) de demander, à ses frais, l'installation d'un point de recharge sur son emplacement privatif de stationnement, en le raccordant au compteur des parties communes de l'immeuble. Renseignez-vous.

LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE POURRA-T-IL SUIVRE ?

« Oui, d'après une étude récente de Synergrid, à condition que les recharges soient bien réparties dans l'espace et dans le temps », assure Bérénice Crabs de la Fédération des gestionnaires de réseaux électricité et gaz.

« On peut recharger la voiture quand l'occasion se présente, au travail, à la maison ou sur la route. La batterie est donc rarement complètement vide. Le réseau, en combinaison avec des compteurs intelligents, devrait être capable de gérer cela sans investissements majeurs. »

Certains accusent la voiture électrique de simplement déplacer la pollution de la rue vers la centrale au gaz ou nucléaire qui produit l'électricité. Pour que ces voitures soient vraiment vertes, il faut que l'électricité le soit aussi. « On s'en approche », selon EDORA, la Fédération des producteurs d'énergie renouvelable. « Environ 20 % de l'électricité consommée en Belgique provient aujourd'hui de sources éolienne ou photovoltaïque. Les gouvernements régionaux et fédéral tablent sur une progression permettant de couvrir 40 à 50 % de l'approvisionnement électrique du pays en 2030. »

À noter : avec le mix énergétique actuel, l'empreinte écologique d'un véhicule électrique est déjà moins élevée que celle d'un véhicule thermique.



RECHARGER EN ENTREPRISE

Les entreprises qui investissent dans une borne de recharge accessible au public entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 décembre 2022, bénéficieront d'une déduction fiscale de 200 %. Ce taux retombera ensuite à 150 %. De plus, à partir de 2026, seuls les véhicules de société électriques pourront bénéficier d'un avantage fiscal. Sachant combien sont nombreuses les voitures de société en Belgique, il faut s'attendre à ce que ces deux mesures donnent un grand coup d'accélérateur à l'arrivée des voitures électriques.

Recharger sur le parking d'une entreprise, même une entreprise avec laquelle on n'a aucun lien, pourrait donc être une solution pour les nombreux habitants de la capitale qui n'ont pas la possibilité d'installer une borne à domicile.

Sibelga favorise la mobilité « verte »

Le gestionnaire des réseaux d'énergie bruxellois utilise des véhicules utilitaires CNG et électriques depuis 2018. En 2021, la flotte de véhicules verts atteint 50 %. Objectif 2028 : 100 % d'utilitaires verts (373 véhicules). De plus, 50 points de charge électrique équipent le site du Quai des Usines, à disposition des collaborateurs qui y travaillent et des techniciens.

Sibelga veut faire profiter d'autres organisations de son expérience en la matière au travers du projet MobiClick: « Avec ce service, nous aidons et conseillons les pouvoirs publics dans la verdurisation de leur flotte de véhicules utilitaires. Chaque commune, zone de police ou instance régionale pourrait ainsi bénéficier d'économies d'échelle, s'épargner la procédure de marché public et profiter de notre expérience en la matière », explique Mehdi Khrouz, Expert en Mobilité alternative chez Sibelga. Le gestionnaire de réseau bruxellois jouera, en outre, un rôle actif dans le déploiement des bornes de recharge à Bruxelles (voir p. 11).



"Le déclic a eu lieu, la transition a commencé"

Martin Lefrancq, expert Smart mobility au service Planification de Bruxelles Mobilité, une administration du Service Public Régional de Bruxelles, nous livre un constat optimiste.

« L'année 2020 a été un tournant, constate-t-il, un déclic a eu

lieu dans l'industrie et dans le public. La croissance de la mobilité électrique est énorme, nous avons pu le constater rien qu'à la fréquence d'utilisation des bornes de chargement.

Un effet de "masse critique" s'est déclenché, les signes d'accélération de la transition se sont multipliés. C'est une excellente chose car les échéances sont très proches : fin de la vente des moteurs thermiques en 2035 en Europe ; et pour Bruxelles, interdiction des moteurs diesel en ville dès 2030 et de ceux à essence après 2035. C'est le moment d'accompagner cette transition vers la mobilité électrique et de mettre en œuvre des moyens. »

Martin Lefrancq

« En octobre 2021 s'est achevée l'opération "Charge.brussels", dont le déploiement a duré 3 ans, pour la concession à un opérateur de 300 bornes de charge publiques. Dès à présent de nouveaux opérateurs vont pouvoir s'ajouter. Nous travaillons sur la

planification de 11 000 bornes à installer en et hors voirie et c'est Sibelga qui va coordonner les appels d'offres aux opérateurs. »

La transition, ce n'est pas que la voiture électrique

« Non, confirme Martin Lefrancq, il s'agit aussi de mobilité partagée, de "mobility-as-a-service". » C'est un ensemble de mesures pour faciliter le passage de la voiture à d'autres modes de transport. Ce qu'on appelle le transfert modal. « Par exemple la micromobilité, la marche à pied, les transports en commun améliorés, etc. », précise Martin. Et il mentionne une cinquantaine de mesures et toute une vision stratégique que l'on peut découvrir dans Good Move, le plan régional de Mobilité.

« C'est la vision 2030 qui dépasse la question de la mobilité et du stationnement : il s'agit aussi de la qualité de l'air et de la qualité de la vie en ville. Et ce n'est pas limité au cas de Bruxelles : nous nous inscrivons dans des décisions de l'Europe. »

Bruxelles Environnement et Bruxelles Mobilité collaborent

Damien Sury, du Département Mobilité durable de Bruxelles Environnement, est le binôme de Martin Lefrancq pour toutes les questions qui relèvent des compétences de cette autre administration très « verte » de la capitale. Il décrit les trois axes principaux suivant lesquels le gouvernement a chargé ces administrations de travailler ensemble :

« Il s'agit de déployer l'infrastructure de charge en tenant compte des décisions précédentes en matière de mobilité, d'environnement et d'aménagement du territoire : priorité aux modes actifs de déplacement, aux transports publics, et à un usage rationnel de la voiture, qui ne peut pas être la priorité mais reste un mode de transport adapté à certaines circonstances. Ensuite assurer une transition crédible vers la voiture électrique en rendant le déploiement de l'infrastructure de recharge réaliste et rassurante : précéder toujours légèrement le marché et la déployer majoritairement hors voirie pour ne pas augmenter l'espace de la ville réservé à la voiture. Enfin le réseau de recharge sera financé sans argent public : les opérateurs privé récupéreront leur investissement par la recharge à la borne. »



Damien Sury

"Je ne m'arrête plus pour je recharge quand

La voiture électrique n'est pas simplement la remplaçante de la voiture à moteur thermique. Elle fait partie d'un vaste ensemble de nouveaux moyens et habitudes de déplacement qui réalisent la transition vers une autre mobilité. Pour y parvenir, les villes s'équipent et se réorganisent, notamment par la mise en place des infrastructures de recharge.

> Des applications indiqueront les points de recharge disponibles les plus proches.

EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

en 2021 :

944 points de charge publics*

en 2022 :

Objectif: étendre la couverture un point de charge à max. 250 m. de son domicile



en 2035 :

22 000 points de charge accessibles au public

OÙ RECHARGER?



garage privé



(immeubles et entreprises)



Parkings privés (grandes-surfaces, centres commerciaux, Horeca, etc.)



Parking public et en voirie



^{*} source : Bruxelles-environnement au 19/3/21

recharger, je m'arrête"

COMMENT PAYER?

via un abonnement MSP (Mobility Service Provider)

à la recharge. via un code OR visible sur la borne

Pour assurer une mobilité vraiment verte, l'électricité utilisée pour recharger les

voitures doit provenir d'une

source renouvelable.

électrique classique = 20 kWh/100 km

= 50 km, soit un besoin en énergie

Trajet quotidien moyen (Belgique)

de 10 kWh/jour en moyenne

il n'est pas nécessaire de recharger

En général pour vos trajets quotidiens,

votre véhicule à 100% à chaque recharge

et une installation normale peut suffire.

Consommation d'une voiture

à l'avenir : certaines bornes pourraient proposer le service Bancontact

CHARGE NORMALE:

- chez vous (pas besoin d'adaptation de votre installation si vous planifiez bien vos recharges)
- en voirie (n'oubliez pas votre câble)



PRISE ORDINAIRE**

2 kW

10 h pour une charge complète de 20 kWh



Autonomie approx. récupérée en 1 h



PRISE DE TYPE 2

(Standard européen)

3-7.4 kW

3 - 6 h pour une charge complète de 20 kWh



20 à 40 km

Autonomie approx. récupérée en 1 h

QUEL DURÉE POUR RECHARGER?









Puissance de charge





Capacité de la baterie

CHARGE RAPIDE:

• au travail, dans l'espace public



PRISE COMBO TYPE 2

(Standard européen)



SEMI-RAPIDE 10 - 20 kW

1-2 h pour une charge complète de 20 kWh



75 -150 km

Autonomie approx. récupérée en 1 h

RAPIDE

> 43 kW

30-50 min pour une charge complète de 20 kWh



150 km

Autonomie approx. récupérée en 1 h



Une question sur l'énergie? POSEZ UNE QUESTION OU RECHERCHEZ UN TERME

Trouvez la réponse sur : enerquide.be





Ni trop chaud, ni trop froid, la bonne température au bon moment... Avec la régulation pièce par pièce, c'est vraiment possible. La base ? Des vannes thermostatiques numériques et communicantes.

« Certaines vannes affichent la température en °C au lieu de I, II, III, etc., et sont programmables, et pilotables à distance », explique Paul de Vylder, responsable du département Technical Accounts d'une grande entreprise de maintenance technique et énergétique. « La programmation permet de ne pas oublier de changer le réglage de température dans la chambre quand, par exemple, les enfants étudient chez eux au lieu d'être à l'école, et la télécommande par smartphone permet la souplesse d'utilisation. »

Le principe de ces nouvelles vannes est qu'elles pilotent le fonctionnement de la chaudière au même titre que le thermostat d'ambiance. « Ce dernier n'est plus le seul à décider de relancer la chaudière », précise Paul.



« Les vannes classiques ferment le radiateur quand la température maximale est atteinte. Mais elles sont incapables de relancer la chaudière quand il fait trop froid si le thermostat d'ambiance mesure une température suffisante dans le local où il se trouve. Les vannes numériques peuvent, elles, communiquer avec la chaudière, via un module électronique de communication. C'est faisable avec toutes les chaudières, il suffit de disposer du WiFi. »

RÉGULATION THERMIQUE ET RÉNOVATION

Les installations conçues professionnellement permettent de gérer la température de chaque pièce de façon individuelle. « Si les radiateurs sont connectés en série sur un seul circuit, impossible de couper l'un sans couper tous les autres, remarque Paul. Mais si l'installation est bien conçue, il est possible d'ajouter une régulation pièce par pièce sur un système de chauffage qui n'en était pas équipé au départ. »

PLUS DE CONFORT, ET MOINS DE PERTES

Avec cette régulation, la température de chaque pièce peut être déterminée à 0,5°C près, sur plusieurs périodes différentes par jour, si nécessaire. Des fonctions automatiques coupent le chauffage quand

- 18°C minimum dans les chambres des nourrissons
- 17°C maximum dans couloir, hall d'entrée et WC
- 19°C dans séjour, cuisine et salle à manger
- 21 à 23°C dans la salle de bain

En savoir plus sur les vannes thermostatiques et leur réglage ?

> Téléchargez gratuitement notre e-book sur : enerquide.be/fr/ebook

on ouvre une fenêtre et tiennent compte de l'humidité de l'air ou des apports de chaleur gratuits. Certains fabricants proposent même la commande vocale. Certains de ces systèmes « apprennent » tout seul à anticiper le démarrage du chauffage en fonction des caractéristiques du local, pour atteindre la température voulue à l'heure choisie.

VITE RENTABILISÉ

Moins de gaspillage d'énergie et plus de confort justifient une dépense qui sera vite récupérée : 80 € par vanne, auquel s'ajoutent le module de communication (environ 100 €), le thermostat intelligent (entre 200 et 300 €), et la main d'œuvre pour la mise en place.



Sibelga Gestionnaire des réseaux de distribution de gaz et d'électricité à Bruxelles

> Vous raccorder au réseau, ouvrir et fermer vos compteurs, relever vos index, assurer l'éclairage public en voiries communales, gérer les pannes électriques et les odeurs de gaz, etc.

sibelga.be • sibelga.be/contact

Pannes électriques/éclairage public : 02 274 40 66

Odeurs de gaz : 0800 19 400

Brugel Régulateur bruxellois pour les marchés du gaz et de l'électricité

- > Comparer les offres des fournisseurs : BruSim
- > Réceptionner vos certificats verts
- > Vous aider en cas de litige avec un des acteurs du marché de l'énergie

brugel.brussels • info@brugel.brussels 0800 97 198 (de 9h à 12h et de 14h à 16h)

Les fournisseurs commerciaux d'énergie

> Vous fournir et vous facturer l'énergie sous contrat, gérer votre déménagement, etc.

Liste des fournisseurs actifs à Bruxelles : sur energuide.be of fournisseurs

Energie Commune (ancien APERe) Association de promotion des énergies renouvelables

> Vous informer, vous conseiller et vous accompagner dans la transition énergétique

energiecommune.be info@energiecommune.be • 02 218 78 99

CPAS Centres publics d'aide sociale

> Vous aider en cas de problème de paiement de votre facture d'énergie

Liste des 19 CPAS sur :

ocmw-info-cpas.be

Service énergie des communes

> Vous accompagner en matière d'énergie : infos en cas de travaux, utilisation rationnelle de l'énergie, etc.

Renseignez-vous auprès de votre commune

Homegrade Centre de conseil et d'accompagnement sur le logement en Région de Bruxelles-Capitale

 Vous conseiller sur les plans technique, administratif et financier pour améliorer votre logement et réduire votre impact écologique et votre facture énergétique

homegrade.brussels

info@homegrade.brussels

Permanence : Place Quetelet 7, 1210 Bruxelles

Tél. 1810 (ma.-ve. de 10h à 17h)

Électricien, installateur professionnel

> Effectuer des travaux (électricité ou gaz) chez vous (après le compteur), installer des panneaux solaires, etc.

Bruxelles-Environnement

Administration de l'environnement et de l'énergie en Région de Bruxelles-Capitale

> Octroyer les primes, proposer des formations, offrir différents services et conseils : pollumètre, carte solaire, liste des professionnels agréés, actualités énergie, législations, bonnes pratiques, etc.

environnement.brussels

Ombudsman Energie

> Recevoir les plaintes concernant le marché de l'électricité et du gaz naturel et régler les différends mediateurenergie.be plainte@mediateurenergie.be • 02 211 10 60

Infor Gaz Elec Conseiller en matière de gaz et d'électricité

> Proposer de l'information gratuite : choix d'un fournisseur, mesures sociales, etc.

info@gazelec.info • inforgazelec.be 02 209 21 90

Permanence: de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h sauf le jeudi matin. Sur rendez-vous le samedi

Enerquide, une initiative de Sibelga

 Répondre à vos questions sur l'énergie à Bruxelles

energuide.be



LE QUIZ ENERGUIDE

Un interrupteur différentiel, ça sert à quoi?

Réponse ci-dessous

- ☐ À couper le courant quand ma consommation est en hausse par rapport à celle de l'an dernier
- ☐ À couper le courant pour éviter la surchauffe du câble
- ☐ À couper le courant en cas de fuite d'électricité
- ☐ À couper le courant aux heures où le tarif est le plus élevé



Réponse : l'interrupteur différentiel surveille l'installation électrique en permanence et détecte toute fuite d'électricité.

Remplacez votre ancienne chaudière gaz de plus de 20 ans et recevez 500 €

Votre chaudière au gaz a plus de 20 ans?

Alors, c'est le moment idéal pour la faire remplacer. Gas.be vous offre une prime de 500 €!

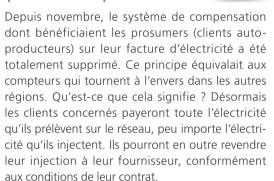
Vous hésitez encore ? Pourtant, une chaudière récente consomme moins : vous pourriez faire de très belles économies sur votre facture d'énergie.



Plus d'infos sur : gas.be/energiepositive



Fin de la compensation pour les prosumers



Comment limiter l'impact de cette mesure si vous êtes concernés ? En adaptant vos comportements, en consommant l'énergie que vous produisez au moment où vous la produisez et en limitant le prélèvement d'électricité sur le réseau le soir et la nuit.

Plus d'infos sur sibelga.be/fin-compensation



Difficulté de paiement : que faire ?

Vous êtes client résidentiel ? Vous avez des difficultés financières et votre fournisseur vous a envoyé une mise en demeure ? Ne laissez pas le problème s'aggraver. Demandez le statut de « client protégé » à votre CPAS ou auprès de Brugel. Si vous répondez aux conditions d'octroi, le contrat avec votre fournisseur commercial sera suspendu et Sibelga vous fournira gaz et électricité au tarif social. Les tarifs sociaux sont désormais fixés pour 3 mois (voir ci-dessous).

Voici les tarifs sociaux appliqués :

	Prix de l'électricité hors TVA 21 %	Prix du gaz hors TVA 21 %
Prix normal	0,1851 €/kWh	0,0221 €/kWh
Prix bihoraire jour	0,1911 €/kWh	
Prix bihoraire nuit	0,1545 €/kWh	
Prix exclusif nuit	0,1129 €/kWh	

- → pour plus d'infos, appelez le SPF Économie au 0800 120 33
- → rendez-vous sur http://soctar.belgium.be

Tarifs valables du 1er octobre 2021 au 31 décembre 2021 inclus, hors cotisation fédérale et surcharges en application de l'arrêté ministériel du 28/03/19.